

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE,  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Secrétariat général**

**Direction générale des  
ressources humaines**

Service des personnels  
enseignants de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage  
du recrutement et de la gestion  
des enseignants-chercheurs

Département de conseil et  
d'appui aux instances  
nationales  
DGRH A2-2  
N°2020-  
0083

Affaire suivie par  
Dominique Courbon

Téléphone : 01 55 55 62 44  
Fax : 01 55 55 67 59

Mél. : dominique.courbon  
@education.gouv.fr

72, rue Regnault  
75243 - Paris Cedex 13

Paris, le 29 JUIN 2020

NOR : ESRH 20155 64 A

**NOTE DE SERVICE**

du

à

Mesdames et messieurs les présidents d'universités  
et directeurs d'établissements d'enseignement  
supérieur

S/C de Mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie  
Chanceliers des universités

**Objet :** Accès au grade de professeur de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers  
hors classe - année 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n°88-651 du 6 mai 1988  
modifié, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers peuvent être  
promus au grade de professeur de l'ENSAM hors classe.

La présente note de service a pour objet de fixer les conditions de préparation du  
tableau d'avancement commun à toutes les disciplines, sur lequel l'avis de la  
commission administrative paritaire nationale doit être recueilli.

**I - Personnels concernés**

Peuvent être promus au grade de professeur de l'ENSAM hors classe, les professeurs  
de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, quel que soit leur établissement  
d'affectation, ayant atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au plus tard  
le 31 décembre 2020 pour les promotions à attribuer au titre de l'année 2020, et  
inscrits sur un tableau d'avancement commun à toutes les disciplines.

**II - Constitution des dossiers servant à l'établissement de l'avis de la commission  
administrative paritaire nationale**

Vous inviterez tous les agents promouvables à faire parvenir tous éléments et pièces  
justificatives (curriculum vitae, liste des titres, travaux, publications...) afin de faciliter  
l'examen de leurs dossiers par la CAPN en vue de l'inscription au tableau  
d'avancement (voir annexe ci-jointe).

Il vous appartiendra ensuite de revêtir l'annexe ci-jointe de votre avis et d'établir un rapport détaillé pour chaque agent promouvable qui a constitué un dossier.

Vous veillerez à ce que tous les dossiers qui vous sont remis, soient classés par ordre préférentiel en recueillant tous les avis nécessaires au sein de de votre établissement.

Les dossiers des candidats à la hors classe seront examinés par la commission administrative paritaire au regard, notamment, des critères suivants : la qualité du dossier déposé par le candidat, son expérience professionnelle, l'appréciation et l'avis du chef d'établissement, les responsabilités exercées, actuelles et passées, par l'intéressé et sa participation au rayonnement de l'établissement.

Les dossiers ainsi remplis seront transmis par envoi groupé au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – Département DGRH A2-2 - 72, rue Regnault - 75243 Paris cedex 13 **au plus tard le vendredi 25 septembre 2020.**

Pour la ministre et par délégation  
Le directeur général des ressources humaines

V. SOETEMONT

PRÉPARATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE  
PROFESSEUR DE L'ENSAM HORS-CLASSE

.....  
NOTICE INDIVIDUELLE  
.....

ÉTAT CIVIL

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Établissement d'affectation :

- Échelon :

- Responsabilités particulières exercées :

Joindre impérativement à ce dossier :

- un curriculum vitae détaillé
- la liste des travaux et publications et toutes autres pièces justificatives

Le 2020

Signature de l'agent

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET CLASSEMENT

Joindre impérativement à cet avis un rapport détaillé

- Classement : sur candidats Le 2020

Signature